

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RECLAMES — ..... 50

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. « matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15<sup>m</sup> matin.

**SOUSCRIPTION NATIONALE**  
Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

**L'ÉRECTION D'UN MONUMENT**

A

**LÉON GAMBETTA**

A

**CAHORS**

Cahors, le 20 Février.

M. de Freycinet ayant, d'une manière absolue refusé de former un cabinet, c'est M. Jules Ferry à qui est confiée cette mission. Le décret a paru hier à l'Officiel et il est probable que demain nous aurons le ministère au complet.

Voici les noms des nouveaux ministres choisis actuellement :

Présidence du conseil, ministre des affaires étrangères : Jules Ferry.

Justice : Waldeck-Rousseau.

Intérieur : Martin-Feuillée.

Travaux publics : Raynal.

Guerre : Général Thibaudin.

Finances : Tirard.

Postes et télégraphes : Cochery.

Les titulaires des ministères de la marine, de l'instruction publique, du commerce et de l'agriculture ne sont point encore choisis officiellement.

Comme la situation politique, la situation économique du pays est bien loin d'être brillante, et nous ne cesserons jamais de le répéter : il est grand temps que l'on s'occupe de réformes.

Nous avons donné le relevé des importations et exportations depuis le mois de janvier 1882.

Nous avons importé pour 368,460,000 fr. de marchandises, et nous n'en avons exporté que pour 197,667,000 fr.

Ces importations dépassent donc les exportations de 170,795,000 fr., c'est-à-dire de plus de 91 0/0.

En 1881, les importations s'élevaient à 4,864,408,000 fr. En 1882, elles se sont élevées à 4,972,070,000 fr. soit une augmentation de cent huit millions six cent soixante-deux mille francs. La situation de notre commerce, comme on le voit, ne fait donc que s'aggraver.

Les exportations se sont accrues, il est vrai de trente-quatre millions 660 francs ce qui laisse pour l'augmentation des importations un chiffre de quatre-vingt-quatorze millions en l'année 1882.

Ce qui est plus grave encore, c'est de voir que le mal de cette année, n'est que la condition normale de ce qui se passe depuis 1875.

En dix ans, les importations se sont élevées graduellement à six cent dix-huit millions et demi.

Quant aux objets fabriqués en dix années, l'augmentation de l'importation a été de 75 0/0.

Ces objets qui consistent surtout en tabletterie, blimbotterie, enfin qui constituent l'article de Paris, viennent d'Allemagne et d'Autriche sur notre marché et paraissent également l'emporter sur les nôtres sur les marchés étrangers.

On voit donc que de plus en plus nous ten-

ons à être tributaires de l'étranger et surtout de l'Allemagne qui, nous ayant battu par les armes, nous bat maintenant économiquement.

Il faut pour nous sauver d'un désastre commercial des réformes énergiques ; mais malheureusement les Chambres ne comprennent rien aux questions d'affaires et ne savent qu'une chose, s'agiter dans le vide.

### Revue des Journaux

**La République française**

Considère le vote du Sénat comme une victoire de l'orléanisme sur la République.

Ainsi, en jugeons-nous, pour notre part, ajoute la République française. Elle en conclut qu'à partir d'aujourd'hui, tout programme aux élections sénatoriales portera au 1<sup>er</sup> article : expulsion des princes et terminera en demandant un gouvernement.

**Le XIX<sup>e</sup> Siècle :**

Dit que M. Grévy ne saurait chercher d'indications pour une combinaison ministérielle que dans l'étude du scrutin de la Chambre, sur la proposition Barbey; car là, seulement, il trouvera une majorité pouvant offrir au futur ministère un point d'appui.

**Le Journal des Débats**

Dit que la majorité sénatoriale s'est montrée prudente en refusant de s'engager dans la voie où l'attirait une chambre sans direction et des ministres sans qualité; oui, elle s'est montrée sage en refusant de s'associer à une politique aventureuse et violente; oui, elle s'est montrée libérale dans le meilleur sens du mot, en refusant de violer tous les principes de la justice et du droit.

**Le Soleil :**

Nous ne féliciterions pas le Sénat de son courage et de sa sagesse, puisqu'il n'a fait que son devoir en fermant la porte par laquelle on voulait faire entrer l'arbitraire dans notre code politique. Mais à l'époque de défaillance universelle et de déraillement

général où nous sommes, c'est déjà un mérite assez rare que de s'attacher avec fermeté aux principes.

Aussi, il faut savoir gré à l'assemblée qui siège au Luxembourg d'avoir su résister à toutes les captations qui ont fait inutilement l'assaut de sa conscience.

**Le Radical :**

M. Henry Maret donne avec infiniment d'esprit dans le Radical, la mesure des graves questions qui occupent à cette heure nos gouvernants :

« Voici plusieurs semaines que nous n'avons plus de gouvernement, parce que voici plusieurs semaines qu'il y a une question pendante. Laquelle ? La question de savoir si l'on demandera à M. le duc d'Aumale d'aller faire un petit tour en Italie, ou si on ne lui demandera rien du tout. Cette question, fort intéressante pour le duc d'Aumale, moins intéressante pour nous, est en ce moment la base de la politique intérieure et extérieure de la France. Grande nation !

« M. Grévy ne sait pas comment composer un ministère, parce qu'il ne sait pas s'il doit prendre les ministres parmi les gens qui ont voulu demander quelque chose à M. d'Aumale, ou parmi ceux qui voulaient à la fois demander et ne pas demander.

« Nous avons dépassé Byzance, nous sommes dans le pays visité par Gulliver, où la grande division politique sociale consistait à savoir s'il convenait de manger les œufs à la coque par le petit bout ou par le gros bout.

« Les gros boutiens mettaient en campagne d'immenses armées et les petits boutiens des troupes considérables. Il se répandait beaucoup de sang autour de ce grave problème. Jusqu'à présent, il ne s'est répandu que beaucoup de paroles autour du duc d'Aumale. Mais la vraie différence, c'est qu'au lieu de deux partis, nous en avons trois. Il y a ceux qui veulent manger le duc d'Aumale par le gros bout, ceux qui veulent le manger par le petit bout et ceux qui ne le veulent pas le manger du tout. »

**Le Rappel :**

Maintenant, doit-on conclure de cette journée que le Sénat est orléaniste ? Orléaniste pour avoir repoussé le projet dont pas un député de l'extrême gauche n'a voulu jeudi dernier; orléaniste pour avoir condamné toutes les lois d'exception, en com-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (25) du 20 Février 1883.

## LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

*Omnia vincit amor*

— Voilà une vilaine mesure; quelle idée bizarre pour un gentilhomme d'enfourer ainsi sa vie !

Lorsqu'il eut franchi le vestibule, il s'arrêta émerveillé; le contraste absolu des deux manières devait frapper un raffiné comme lui. Le domestique qui le précédait s'effaçant, il entra dans le salon sans être annoncé.

Le prince, debout, la tête haute, rejetée en arrière, avec ce clignement d'yeux qui lui était particulier, regardait l'étranger d'un air peu encourageant; faisant un pas imperceptible à sa rencontre, il dit du bout des lèvres :

— A qui ai-je l'honneur de parler, monsieur ?

Le jeune homme s'inclina.

— Au comte Raoul de Vierville, prince.

Le visage du prince s'éclaira d'un sourire.

— Vous êtes le fils du marquis de Vierville. de mon plus cher ami.

— Je suis son fils aîné.

César s'élança; saisissant les mains du comte, il leur imprima une énergique pression.

— Que je suis heureux de vous voir, comte! Votre père vous envoie-t-il vers moi pour me consoler de mes douleurs? Je n'ai pu répondre à son chaleureux appel. Un devoir impérieux me retient dans cette maison; merci d'être venu, comte Raoul; vous êtes ici chez vous; malgré la tristesse de notre vie, je voudrais vous voir rester quelque temps au milieu de nous.

— Mon père m'avait dit que vous me recevriez avec joie, prince; cependant je ne m'attendais pas à un accueil aussi cordial; merci donc pour lui, merci pour moi.

— Vous ne savez pas, comte, à quel point nous nous aimons, votre père et moi: il faut avoir souffert, lutté, triomphé ensemble pour éprouver cette amitié profonde qui nous lie l'un à l'autre.

— Mon père m'a dit le début de cette solide amitié, prince; croyez-le bien, vous avez une grande place dans le cœur de la famille de Vierville. Mon père eût été bien heureux de vous voir venir à Vierville avec votre petite Diane, sa filleule, qu'il voudrait tant connaître; ma mère et mes sœurs se faisaient une fête de vous posséder tous deux.

— Hélas! il ne faut pas songer à ces beaux projets. Vous connaissez la haine qui poursuit ma famille depuis tant d'années; je ne puis voyager, risquer ainsi la tranquillité de

ma fille; il me faut vivre dans cette grande bâtisse, dominant le pays, disposée en observatoire. Je vous ferai visiter en détail cette singulière construction; vous comprendrez alors pourquoi je reste dans cette maison; il est difficile de nous surprendre ici. Il y a quelques jours, j'aurais dit: c'est impossible. L'un des misérables qui nous traquent a eu l'audace de pénétrer dans ces lieux. Vous le voyez, je ne puis m'absenter, puisque, malgré toutes les précautions que nous prenons, je ne parviens pas à préserver ma fille. Mais, j'y songe, vous devez avoir besoin de repos. Nous vivons ici très-simplement; le luxe, la recherche pourront vous faire défaut. Nous tâcherons de les compenser en vous aimant davantage.

Le comte parcourut des yeux le salon dans lequel ils se trouvaient. Se tournant vers le prince, il dit, en souriant :

— Il me semble que le luxe atteint chez vous ses dernières limites, prince.

César secoua la tête.

— Nous sommes obligés de nous restreindre; mon personnel est peu nombreux; j'ai dû me priver d'une foule de valets presque indispensables à notre train habituel. Cela devenait un danger pour nous.

Le prince Salvati précéda son hôte dans cette vaste maison. Raoul, en montant le grand escalier, fut émerveillé de l'entente, du confort, qui régnaient partout. Arrivés au premier étage, le prince l'introduisit dans un petit appartement composé de trois pièces

meublées avec un goût exquis.

C'était le réduit d'une femme, par la gaieté des tentures. Raoul promenait autour de lui un regard charmé.

— Savez-vous, prince, que je ne réverais rien de mieux pour une installation parisienne ?

— Je suis heureux que tout cela vous plaise, comte; prouvez-le moi en faisant un long séjour parmi nous.

Il lui tendit la main en souriant et sortit, laissant le comte livré à lui-même.

Raoul se mit aussitôt à passer l'inspection de son logis, admirant en connaisseur les œuvres d'art accumulées sous ses yeux. Il se dirigea vers le cabinet de toilette, une petite merveille; les pièces qui l'ornaient étaient en ivoire et argent ciselé, le tout aux armes du prince. Après avoir procédé à sa toilette, le comte revint dans le petit salon.

Avisant sur un guéridon une boîte de pures havanes, il se saisit d'un cigare : se jetant dans un vaste fauteuil, il fuma avec ivresse, éprouvant une impression de bien-être ressentie par l'homme en possession d'un luxe intime, que nul n'a défloré.

C'était si élégant, si confortable, que s'il n'avait jeté de temps en temps un regard sur les grandes fenêtres ornées de petits carreaux longs et étroits, il se serait cru en plein boulevard des Italiens, au centre du *high life*.

(1 suivre)

pagnie des républicains éprouvés dont M. Anatole de la Forge a lu la déclaration il y a huit jours ? Ce serait absurde et beaucoup plus profitable pour la cause des princes que pour la cause démocratique.

La vérité est qu'on a fourni au Sénat l'occasion inespérée de se donner une réelle importance, de faire échec à la Chambre sans trop heurter, en même temps, l'opinion publique. Ceux qui verraient dans le vote d'hier une bonne occasion de partir en guerre contre le Sénat se tromperaient encore, car, la proposition repoussée au Luxembourg n'ayant pas, à beaucoup près, réuni l'unanimité du parti républicain, comment persuader aux électeurs que le Sénat a commis un crime inexpiable en se trouvant d'accord avec une minorité de gauche ?

Le Figaro :

Enfin ! s'écrie M. Francis Magnard, le Sénat a heureusement donné tort aux pessimistes qui redoutaient sa manie conciliatrice ; en refusant de se déjuger à trois jours de distance, il a relevé un peu le prestige fort entamé du régime parlementaire.

La Chambre peut exhaler sa fureur en interpellations impuissantes. La question d'expulsion ne peut être reprise avant trois mois.

Reste la question militaire qu'au mépris du Sénat le gouvernement va sans doute trancher par décret, comme il a fait quand la Chambre haute a repoussé l'article 7 et essayé de sauver la liberté d'enseignement.

Tout a été dit sur cet odieux procédé ; ce ne sont pas les princes qui seront frappés, c'est le principe même de la hiérarchie militaire, la propriété du grade, qui est atteint. Les princes à supposer qu'ils fussent ambitieux, n'avaient rien à tirer, rien à attendre de leur situation militaire : ils restent Bourbons et Français ; ils ont la meilleure part, et sans être sorcier nous osons affirmer qu'il est peu d'officiers, peu de soldats qui n'aimeraient mieux être le colonel duc de Chartres ou le capitaine duc d'Alençon en disponibilité, que M. le général Thibaudin dans toute sa gloire.

**Informations**

Le Sénat a définitivement rejeté par 142 voix contre 137 le projet d'expulsion des prétendants voté par la Chambre. Aux termes du règlement, la question est écartée pour trois mois. Toute fois, nous devons faire observer qu'aux termes de l'article 147 du règlement de la Chambre qui est identique à celui du Sénat sur ce point, le gouvernement a la facilité de faire revivre la question avant ce délai de 3 mois ; il peut représenter demain, s'il veut, à la Chambre le projet rejeté hier au Sénat. Mais il est peu probable qu'aucun ministère ne veuille tenter actuellement l'aventure.

Quant aux députés, le délai de 3 mois s'impose à eux aussi, si quelque chose doit être fait par la Chambre en réponse au vote négatif du Sénat, ce sera nécessairement par une autre voie.

Voici quelques indications sur la répartition des voix dans le scrutin qui a abouti au rejet de la loi d'expulsion au Sénat. Les 137 voix de la minorité sénatoriale qui ont voté pour le projet de la Chambre sont toutes républicaines. La majorité comprend, 91 voix de droite, soit l'unanimité absolue de la droite, et 51 voix de républicains dissidents. 12 républicains se sont abstenus. Ce sont : MM. le général d'Audlau, Delacroix, Duclerc, Eymard-Duvernay, Foubert, Foucher de Careil, amiral Jaurès, Lafont de Saint-Mur, Lenoël, Le Royer, Teisserenc de Bort et Victor Hugo. Enfin 4 républicains étaient absents par congé : MM. Bozériau, Luro, Magniez et Varron.

**NOS AMBASSADEURS.**

Le roi d'Espagne a exprimé à M. des Michels les sentiments de tristesse que faisaient naître en lui les menaces dont étaient l'objet ses parents, qui, a ajouté le roi, « ne sont pas des conspirateurs, de l'aveu même de votre gouvernement. »

Le roi des Belges a dit au comte de Montebello : « Ma famille traverse en ce moment une cruelle épreuve, j'espérais mieux de la République. »

En Italie la situation est des plus tendues vis-à-vis de notre ambassadeur, M. Decrais, qui songerait même à se retirer.

Enfin on confirme que l'empereur d'Autriche aurait marqué à M. le comte Duchâtel son vif mécontentement et déclaré que la France s'isolait par la politique qu'elle venait d'adopter.

La brochure du général Navarrette sur les

fortifications de Gibraltar produit en Espagne une assez vive sensation.

Le général a développé la nécessité pour l'Espagne d'annuler les défenses formidables de Gibraltar en construisant sur les bords de la baie d'Algérissas de puissantes batteries à feux rasants et en élevant à Tarifa d'énormes fortifications protégées par des monitors.

Les anglais ont résolu de parer à cette éventualité ; ils ont envoyé sur la côte marocaine, des officiers et des ingénieurs pour explorer le Djebel-Sidi-Moussa, montagne située au point le plus avancé dans la Méditerranée, et y construire une forteresse.

Reste à savoir si le Maroc se s'opposera pas à cette invasion.

Il est vrai que la raison du plus fort.....

**CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.**

**NOS SÉNATEURS.**

MM. Delord et de Verninac ont voté pour les lois d'expulsion.

M. Miremède, receveur de l'enregistrement à Castelnau-Montriat, est nommé en la même qualité à Duras (Lot-et-Garonne).

M. Lasserre, procureur de la République à Blaye, ancien substitut à Gourdon, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Bordeaux.

M. Abadie, ancien juge suppléant à Gourdon, est nommé procureur de la République à Moret (Haute-Garonne).

M. Sarcos, commis principal des postes et télégraphes à Cahors vient d'être nommé receveur d'un des bureaux de Nantes.

Nous félicitons M. Sarcos de cet avancement bien dû à son zèle et à ses aptitudes remarquables. Il laissera pour son extrême complaisance à l'égard du public, les meilleurs souvenirs dans notre ville.

Nous sommes heureux de reproduire la lettre par laquelle M. Gatien Arnoult, secrétaire perpétuel de l'Académie de Toulouse, annonce à notre ami M. Malinowski, sa nomination comme associé correspondant de cette savante compagnie.

**ACADÉMIE DES SCIENCES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES DE TOULOUSE.**

Toulouse, 15 février 1883.

Monsieur,

J'ai l'honneur et surtout le plaisir de vous annoncer que sur ma proposition et après le rapport que j'ai fait sur vos titres, non pas tous, notre Académie vous a nommé à une place d'associé correspondant dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

Nous avons voulu par là récompenser, autant que nous avons pu, votre zèle à compléter l'histoire de votre patrie adoptive, Cahors et le Quercy, et vous encourager dans cette voie, où vous nous avez déjà rendu et où vous pouvez encore rendre à tous de grands services.

Nous espérons que sur ce rapport et sur d'autres, vous ne serez pas pour nous un correspondant purement nominal mais réel, et que vous nous communiquerez quelques-uns de vos travaux.

Dans cet espoir, et avec mes remerciements pour le passé, recevez, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments très distingués et affectueux.

GATIEN ARNOULT.

**Avis**

La 21<sup>e</sup> réunion des délégués des sociétés savantes aura lieu à la Sarbonne, au mois de mars 1883.

Les journées de mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 mars, seront consacrées aux travaux de ce congrès. Le samedi 29 du même mois, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale.

M. l'Inspecteur d'Académie nous prie d'informer nos lecteurs que l'ouverture de la 1<sup>re</sup> session des examens des candidats aux bourses des

lycées et collèges pour l'année 1883 est fixée au jeudi 8 mars prochain.

**Cour d'Assises du Lot**

Audience du 13 février 1883.

Affaire Nil. — Faux.

Une accusation de faux en écriture privée, amène le nommé Nil, François, devant la Cour d'Assises.

Reconnu innocent par le Jury, Nil a été acquitté.

Ministère public. — M. Beaugrand, substitut.

Défenseur. — M<sup>e</sup> Pouzet, avocat.

Même audience.

Affaire Stognone. — Viol.

Le sieur Stognone, Gaisepe, italien d'origine, ouvrier du chemin de fer en construction à Tour-de-Faure, est accusé de viol. Stognone a 39 ans ; sa victime est âgée de 62 ans.

Les débats ont eu lieu à huis clos.

Le Jury ayant rapporté contre lui un verdict de culpabilité, avec admission de circonstances atténuantes, Stognone a été condamné à quatre années d'emprisonnement.

Ministère public. — M. Treilles, substitut.

Défenseur. — M<sup>e</sup> Pouzet, avocat.

Audience du 14 février.

Affaire Cassagnade. — Attentats à la pudeur.

Le sieur Cassagnade, Pierre, charretier à Souillac, comparait devant la Cour d'Assises sous l'inculpation d'attentats à la pudeur sur la personne d'une enfant âgée de moins de 13 ans.

Le siège du ministère public est occupé par M. Beaugrand, substitut.

M<sup>e</sup> Bel, avocat, est assis au banc de la défense.

Les débats ont eu lieu à huis clos.

Reconnu coupable par le Jury qui a admis en sa faveur des circonstances atténuantes, Cassagnade a été condamné à cinq ans de prison.

Audience des 14, 15 et 16 février.

Affaire Bath (Antoine), Bath (Pélagie), Petit (Jean-Pierre) et Petit (Pierre-Alexandre).

Cette affaire a tenu trois audiences. Les sus-nommés sont accusés de faux en écriture de commerce.

Ils sont défendus par M<sup>es</sup> Lagarrigue, Pouzet et Bourdin.

Après deux heures de délibération, le Jury a rapporté un verdict négatif sur les trente-cinq questions qui lui étaient soumises.

La Cour a prononcé l'acquiescement des accusés.

Ministère public. — M. La Borde procureur de la République.

**L'Affaire du Pont Valenté**

L'instruction continue sur l'affaire du Pont Valenté. Nos lecteurs se souviennent que c'est d'un des points les plus isolés du pont que, il y a environ trois semaines, une malheureuse femme fut, selon toutes les probabilités, jetée dans la rivière. Des habitations riveraines, des cris répétés au secours ! furent entendus et plusieurs personnes accoururent ; mais la distance étant assez grande, les assassins eurent le temps de fuir.

Nous avons dit les assassins, car il ne nous semble pas probable qu'un seul homme ait pu se débarrasser d'une femme dans toute la force de l'âge, sans qu'aucune trace de lutte soit visible au point présumé où, d'après la direction et l'intensité des cris, le crime a dû être commis.

Autre présomption encore en faveur de deux coupables : Un exprès aurait été envoyé par le gendre, au village qu'habitait la femme Calmon, pour l'avertir que sa fille venait de se blesser et la réclamait immédiatement. Cet exprès a dû accompagner la malheureuse femme. Si cet homme, dont la présence pourrait être si utile à la justice, s'est bien gardé de se faire connaître, c'est que son rôle, dans cette affaire, a été criminel.

De ces deux hommes l'un est arrêté, le gendre. Ses dépositions embarrassées, se contredisant avec les faits prouvés, des menaces antérieures, des discussions fréquentes d'intérêts, un caractère irascible, tout porte à croire qu'on a mis la main sur un des coupables ; mais le corps de délit manque encore.

Des recherches ont été faites pendant toute

la journée d'hier sous le Pont Valenté sur un périmètre de la rivière assez considérable. Elles n'ont amené aucun résultat.

Deux hypothèses sont également admissibles dans la perpétration du crime : ou bien les assassins ont saisi leur victime et l'ont tout simplement jetée à l'eau ; ou bien ils lui ont au préalable lié les membres et attaché des pierres au corps.

Dans ce dernier cas, nous comprenons fort bien les recherches faites hier sur les lieux mêmes du crime au pied des tours du pont et jusqu'au barrage. Dans le premier cas, au contraire, le corps, vu les hautes eaux, a dû suivre le courant de la rivière et venir probablement s'ensabler dans le tourbillon d'Inglanidières où, il y a quelques temps, fut retrouvé le corps du malheureux charpentier du pont du chemin de fer, noyé dans la même direction.

L'ensablement du cadavre est d'autant plus probable qu'après trois semaines de séjour dans l'eau, on l'aurait déjà vu flotter sur quelque point en aval de la rivière.

Quoiqu'il en soit, l'affaire de Pont Valenté présente toutes les conditions de mystère qui passionnent les populations. Mais combien elle exige d'habileté, de sagacité et d'expérience de la part du magistrat instructeur, pour arriver à une solution rassurante pour la société !

**Nécrologie.**

On nous écrit de Bélaise :

Les obsèques de M. de Bercegol du Moulin ont eu lieu, avant-hier dimanche, à l'église de Latour, commune de Bélaise.

Le corps avait été transporté, la veille, au château de Floyras.

Une foule considérable, venue de Bélaise et des contrées voisines, assistait à cette triste cérémonie. Elle n'a pu pénétrer tout entière dans l'église.

M. A. Pagès Duport a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Quand l'Eglise a dit ses dernières prières qui accompagnent les justes à l'immortalité bienheureuse, ce n'est que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, et au lendemain d'une existence exceptionnelle aussi, qu'il doit être permis à un chrétien d'élever la voix sur la tombe d'un chrétien.

Jean-Pierre-Guillaume de Bercegol du Moulin fut un de ces hommes dont la vie, s'écoulant au milieu de l'estime publique, restera comme un long témoignage de dévouement et d'honneur. C'est à ce titre que j'exprime ici, avec mes propres regrets, les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Arrivé, sans infirmité aucune, à l'âge de 90 ans, il a été enlevé à l'affection vigilante de sa famille et de ses amis, quand nous espérions célébrer dans quelques mois sa centième année.

Il y a peu de temps encore, il marchait et il lisait avec une facilité merveilleuse. Sa mémoire étonnante avait conservé les moindres détails de l'histoire de notre siècle si tourmenté.

La mort a été douce pour lui. Il s'est éteint sans souffrance, dans la plénitude d'une foi religieuse inébranlable, de laquelle on peut dire qu'on la voyait grandir à chaque nouvelle entreprise pour briser ce qu'aucune force humaine ne brisera.

Comme les patriarches de l'Ancien Testament, il avait vu plusieurs de ses fils entrer dans la vieillesse, ses petits-fils dépasser l'âge mûr, ses arrière-petits-fils atteindre presque à l'adolescence.

Par son travail et son courage, il avait élevé onze enfants, et dominé ainsi, de son autorité toujours aimable et persuasive, les carrières diverses de plusieurs générations.

Le gouvernement de l'Empire, respectant les souvenirs et les traditions de ce fidèle royaliste, et voulant récompenser en lui le doyen des maires du Lot, si ferme dans le devoir et en même temps si obligeant pour tous, lui avait conféré la croix de la Légion d'honneur. A la différence de tant d'autres, il en était plus que digne ; car il avait peuplé de loyaux serviteurs l'armée, l'église, la magistrature, le barreau et les administrations publiques.

Adieu Bercegol ! Au revoir !

Nous tous qui entourons votre cercueil, nous nous souviendrons des exemples que vous nous avez donnés, en nous montrant comment il faut vivre, et en nous apprenant (ce qui est plus difficile encore) comment il faut mourir.

Après ce discours, M. Jules Bonafons-Murat a fait, de son côté, le récit de la vie de M. de Bercegol. Il n'a pas hésité à honorer en lui la fidélité à la cause légitimiste, de telle sorte que l'on peut dire que toutes les opinions se sont trouvées d'accord pour rendre hommage aux souvenirs laissés par le défunt. Il n'y a eu aucune distinction de parti et de drapeau autour de ce cercueil.

A l'occasion du Concours régional agricole, une exposition industrielle et une exposition scolaire auront lieu à Foix du 5 au 25 mai 1883.

Les personnes qui désireraient se procurer des programmes et avoir des renseignements, devront s'adresser au Commissaire spécial de chaque exposition, à Foix (Ariège).

On écrit de Dax (Landes), 10 février :

Un incident des plus sérieux a eu lieu aujourd'hui à Dax, pendant le marché.

Plusieurs centaines de paire de boeufs étaient rassemblées sur la place, lorsque tout à coup une panique soudaine s'est emparée de ces animaux. Ils se sont enfoncés dans toutes les directions, franchissant, brisant les barrières et bousculant leurs conducteurs.

Les acheteurs, les marchands, les corrieux qui se sont trouvés pris dans cette bagarre, ont eu grand-peine à se sauver. Quelques-uns ont été sérieusement atteints.

UNE BELLE PRIME

M. Ferrand, éditeur, à Besançon, offre en ce moment une série de primes extraordinaires consistant en montres de tout genre.

Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté de ces primes, adressez-lui un mandat-poste de vingt-cinq francs, et vous recevrez franco à domicile par la poste :

UNE FORT BELLE MONTRE EN ARGENT

Double cuvette argent 48 lignes, à cylindre, 8 rubis, très-élégante et très-solide. Cette montre est vendue partout 50 fr. au minimum. Elle n'a rien de commun avec les articles de pacotille si répandus aujourd'hui. Elle est garantie cinq ans, et toute personne qui, après l'avoir reçue, la trouverait inférieure à son attente, peut la retourner et en exiger le remboursement. Il est impossible de trouver mieux et à meilleur marché, à moins de tomber dans la catégorie des *clous* qui ne marchent que quelques mois et ne peuvent même pas être réparés, à cause de la mauvaise qualité des matières premières employées.

Si l'on désire que la montre soit très-petite (modèle pour dames) il faut ajouter cinq fr., soit en tout 30 fr. Pour recevoir franco à domicile par la poste, adresser un mandat de vingt-cinq fr. (ou de trente fr. s'il s'agit d'une montre de dame) à M. Ferrand, éditeur, rue Morane, 9, à Besançon (Doubs).

Dernières Nouvelles

Elections législatives du 18 février.

ISÈRE.

1<sup>re</sup> circonscription de Grenoble.

MM. Gustave Rivet rép. .... 9,032 élu.

Aristide Rey ..... 4,690

HAUTE-VIENNE.

Arrondissement de Rochechouart.

M. Jean Codet, radical. .... 5,000 élu.

Paris, 18 février.

Le *Siècle* annonce que le Conseil d'Etat vient d'être saisi de quatorze appels comme d'abus contre les évêques et archevêques qui ont publié, sans autorisation du gouvernement, les décrets de la congrégation de l'Index condamnant les livres des écoles primaires laïques.

L'arrêté du Conseil d'Etat est sans aucun sanction.

Le *Temps* a foi dans le républicanisme du Sénat, où une majorité républicaine se retrouvera toujours pour veiller aux intérêts réels de la République. Il espère que la Chambre, à son tour, saura résister aux provocations malsaines et aux conseils dictés par des rancunes. Elle retirera des enseignements profitables des derniers événements, et éclairée pour une cruelle expérience, elle repoussera toute proposition, aussi malencontreuse que celle qui a été présentée par M. Floquet.

Le *National* dit : « Nous sommes dans un triple gâchis. Cette situation est due au manque d'énergie de tous les pouvoirs publics et personne ne sait comment en sortir. »

La *France*, examinant l'éventualité de la dissolution ou la révision, craint que la volonté du pays trouve toujours de la résistance et que le pays ne finisse par être acculé à ce dilemme : ou verser dans la monarchie ou employer des moyens révolutionnaires.

BIBLIOGRAPHIE

La Carte de France à 1/100,000<sup>e</sup> dressée par ordre du Ministère de l'Intérieur.

Si vous allez d'aventure de l'autre côté du Rhin et que vous demandiez à quelque honnête et brave

Allemand ce qu'il pense des Français, il ne manquera pas, bien naturellement, de vous en dire beaucoup de mal. Mais entre beaucoup de vices et de défauts, inventés à plaisir ou réels, dont il les chargera, soyez sûrs qu'il n'oubliera pas l'ignorance profonde de la géographie. Ce reproche, nous pouvons l'avouer après tant d'autres, est malheureusement fondé. La dernière guerre en a été une preuve sanglante, et l'on se rappelle les aventures lamentables de ces fonctionnaires qui savaient peut-être la géographie de la Prusse, mais qui, n'ayant pas pensé à la possibilité d'un échec, ignoraient à coup sûr celle de la France. Une trop cruelle expérience nous a montré qu'avant de connaître le champ et la maison du voisin, il importe de savoir les dispositions et l'étendue de la maison et du champ que l'on possède soi-même. Nous savons il est vrai, que si les Allemands sont des géographes si instruits, c'est que leur caractère et leur nature s'y prêtent aisément ; tandis que l'esprit du Français, né malin et léger, répué à une science toute mécanique ou la mémoire joue le plus grand rôle. Mais cette répugnance ne peut-elle pas être surmontée ?

Nous laissons à des philosophes plus expérimentés le soin de répondre à cette question, et nous nous bornerons à constater que depuis 10 ans bien des efforts ont été tentés, bien de projets conçus et exécutés, pour nous inspirer le même amour de la géographie qu'à nos bons amis d'Outre-Rhin. Ce n'est pas seulement aux départements de la guerre, de l'instruction publique que l'on s'est occupé de cette importante question ; le ministère de l'intérieur l'a étudié lui aussi ; il a fait dresser une grande carte de la France, qui peut être considérée comme la dernière expression de l'art géographique.

Elle paraît par feuilles détachées et nos lecteurs ont été entretenus précédemment de celles qui ont été déjà publiées. En voici dix nouvelles qui nous arrivent : elles portent les noms d'Argentan, — Sainte-Menehould, — Verdun, — Illiers, — Chartres, — Arcis-sur-Aube, — Mayenne, — Poitiers (ouest), — Evron, — Châteaudun.

Nous trouvons ces cartes bien supérieures aux cartes allemandes ; celles-ci sont en effet d'une obscurité bien germanique et confuses au point que la lecture en est fort difficile. La carte de France, au contraire, qui, comme on le sait, est à l'échelle de 1 centimètre par kilomètre, est d'une clarté très-satisfaisante. Ce résultat est obtenu par l'emploi de couleurs diverses, le bleu pour les cours d'eau, le vert pour les bois et forêts, le rouge pour les chemins et routes, le noir pour les autres indications. En outre, tandis que les montagnes, sur les cartes allemandes, sont obtenues par des hachures accentuées au milieu desquelles les noms disparaissent, elles sont indiquées, ici, par un estompage léger qui ne nuit en rien à la lecture.

Les indications néanmoins sont fort nombreuses ; outre les villes, les villages et les hameaux, on trouve représentés les chemins de fer à double voie, à voie unique ou à voie étroite avec leurs tunnels, leurs viaducs, leurs ponts, leurs stations, leurs passages à niveau ; les routes nationales et départementales, construites ou en lacune, ainsi que les chemins de grande communication, vicinaux, ruraux et particuliers ; les forêts avec leurs traverses et leurs routes ; les cours d'eau, leurs ponts, leurs barrages et leurs bacs ; les canaux et leurs écluses ; les étangs, les lacs, les marais, les tourbières ; et puis, en outre de tout cela, le chiffre des habitants est marqué à côté des bureaux de postes et de télégraphes, des églises, de fermes, des châteaux, des moulins à eau ou à vent, des usines et d'autres choses encore.

Muni d'une telle carte, on peut connaître un pays presque aussi bien que ceux même qui l'habitent.

Nous avons là, par exemple, sous les yeux, une grande partie de la Sarthe, et nous croyons voir le panorama de ce département couvert de forêts, dont les plus belles sont celles de Perseigne, de Sillé, de Bersay, et de carrières, d'où l'on tire les pierres meulières de Villaines-la-Gonais et le porphyre qui pave nos rues de Paris ; on trouve là les collines de Coëvron, les vallons étroits et agrestes de la Vègre et de l'Erve, les riantes prairies de l'Orne, la plantureuse vallée de l'Huisne, et la plaine fertile du Loir, entourée des coteaux crayeux ou la main de l'homme a creusé des habitations. Prenons une autre feuille et nous verrons les Deux Sèvres, avec la Gâtine, pays infertile, couvert de bouquets de bois, de landes de bruyères et la Plaine, productive, elle, mais plate, laide et nue, coupée cependant çà et là par des sites charmants, comme le délicieux valon de Chambrille, que domine le château et la ville de La Mothe-Saint-Héray.

Mais nous ne pouvons prolonger plus longtemps la lecture si intéressante de cette carte. Il nous sera permis cependant de féliciter encore une fois les nombreux auteurs et les éditeurs. C'est une œuvre d'autant plus remarquable qu'elle sera toujours conforme à la situation présente du pays, car les agents-voyers qui ont déjà contribué dans une si large mesure à la dresser, sont chargés d'indiquer les modifications, si petites qu'elles soient, qui peuvent chaque jour se produire dans le réseau des routes et des chemins. Il nous semble inutile de faire ressortir les énormes avantages de cette conformité constante d'une carte avec les lieux qu'elle est appelée à représenter.

Les éditeurs ont décidé d'imprimer ces feuilles et toutes celles à venir sur beau papier du Japon, qui a l'avantage de se plier facilement et de ne jamais se déchirer.

Bourse de Paris.

Cours du 20 Février.

Rente 3 p. %	79.90
— 3 p. % amortissable	80.95
— 4 1/2 p. %	111.00
— 5 p. %	115.35

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 17 février 1883.

La Bourse escompte la fin de la crise politique ; l'abondance de l'argent a procuré des facilités ex-

ceptionnelles aux acheteurs en liquidation et leur a permis de pousser en avant l'ensemble de la cote. Le 5 0/0 a monté à 115 37, le 3 0/0 à 79 55, l'amortissable à 80 35, le Foncier à 1,263, la Banque de Paris à 985, le Lyonnais à 565, le Lyon à 1,555, le Midi à 1,065, Le Nord à 1,800, l'Orléans à 1,250, le 5 0/0 Italien à 88 10, le Suez à 2,223, le Gaz à 1,525, le 5 0/0 Turc à 12 00 l'Unifiée Egyptienne à 363, la Banque Ottomane à 737.

Dans sa séance du 15 février courant le conseil d'administration de la Société des Mines de Santa-Cruz, 25, rue du 4 Septembre, n° 25, a décidé qu'il y avait lieu d'appeler le second quart du capital, soit cent vingt-cinq francs par action.

Ce versement devra être effectué du 1<sup>er</sup> au 15 avril, à la Banque Commerciale et Industrielle, 25, rue du 4 Septembre, Paris.

Par délibération d'une assemblée extraordinaire, des actionnaires de la Société des appareils Somain, en date du 20 janvier dernier, la Société a été déclarée dissoute, et mise en liquidation. M. Gillet, 92, rue Richelieu, a été nommé liquidateur amiable avec les pouvoirs les plus étendus.

Par jugement en date du 14 courant, le Tribunal de Commerce de la Seine a prononcé la mise en faillite de la Compagnie Urbaine de Vidanges et d'engrais, Société anonyme au capital de 2,500,000 francs, et nommé M. Naud juge commissaire et M. Maillard, 4, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire.

**Victor Hugo.** — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, format in-8°, devant comprendre toutes les œuvres. Livraison immédiate des 30 volumes parus à 7 fr. 50 le volume, payables 10 par mois. Les volumes à paraître seront livrés successivement. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Molière.** — Œuvres complètes, orné de 70 gravures, d'après Moreau et Boucher. 8 volumes in-18 avec reliure demi-chagrin, doré en tête. Prix : 50 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**L'Art national**, par H. DU CLEUZIOU. Des origines à la Renaissance du XIII<sup>e</sup> siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 50 fr. ; relié 100 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Guerres de la Révolution et du premier Empire.** 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE**, sommaire du numéro du 15 février. — Chronique agricole. A. de Cérès. — Abaissement du prix des engrais par le fumier. E. Lecouteux. — Les blés de printemps. Henry Vilmorin. — Le durham au concours de Paris en 1883. L. Grollier. — Revue étrangère. Eug. Marie. — Herse Chambonnière. A. Dubois. — Réunion générale des professeurs départementaux d'agriculture. — Les machines agricoles au Palais de l'Industrie. Turgan. — Les pulpes de diffusion. J. Albertier. — Session de la Société des agriculteurs de France. L. Poussin. — Société nationale d'agriculture de France. P. Pollé. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Fig. 27. Herse Chambonnière. — Fig. 28 et 29. Assemblage des dents de la herse. — Bureaux 26 rue Jacob, à Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMELINE RAYMOND. L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr. 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

**LE VIN de G. SEGUIN**, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

VARIÉTÉS

LA COUR DES AIDES DE CAHORS

1642-1663 (1)

Par J. BAUDEL.

I

On l'a dit souvent avant nous, et les études rétrospectives que nous aimons à faire sur notre chère province nous amèneront fréquemment à le répéter encore : Cahors n'a pas toujours été la ville froide et tranquille que dédaigne et traverse à la hâte l'étranger avide de distractions et de plaisirs.

Il fut un temps où la capitale du Quercy comptait parmi les cités les plus importantes de la France, sinon par le nombre de ses habitants que certains auteurs ont singulièrement exagéré, du moins par la grandeur et l'éclat de ses institutions. Ses banquiers avaient les relations les plus étendues ; de nombreux étudiants y suivaient les leçons de maîtres dont la plupart étaient des hommes distingués, dont quelques-uns devinrent des écrivains illustres ; son évêché était renommé parmi les plus anciens et les plus riches ; ses collèges étaient largement dotés par de généreux bienfaiteurs, et un jour vint où il ne lui manquait qu'un Parlement pour posséder dans ses murs tous les degrés de juridiction.

Pendant quelque temps Cahors fut le siège d'une cour souveraine.

Nous voulons parler de la Cour des Aides qui y fut instituée en 1642 et qui, malheureusement, n'y fonctionna que pendant vingt-et-un ans.

Les Cours des Aides jugeaient en dernier ressort toutes les questions de tailles, aides et gabelles, et seules avaient qualité pour interpréter les ordonnances relatives à ces questions. Il n'y en avait que treize avant 1789 pour tout le royaume. L'étendue de leurs attributions et le nombre de leurs officiers en faisaient de puissantes compagnies, et donnaient une importance considérable aux villes où elles étaient établies.

Aussi l'édit royal, signé à Lyon au mois de juillet 1642, qui instituait à Cahors une Cour des Aides, fut-il accueilli avec enthousiasme dans tout le Haut Quercy.

Cette Cour était composée d'un premier président, trois présidents, vingt conseillers, un procureur général, deux avocats généraux, deux substituts du procureur général ;

Un greffier civil, un greffier criminel, un greffier des présentations et affirmations, un greffier garde des sacs et productions, un contrôleur des greffes, deux conseillers secrétaires, un maître clerc commis des audiences, un maître clerc civil, un maître clerc du criminel, un premier huissier, sept autres huissiers, trois conseillers receveurs, trois contrôleurs des consignations, trois conseillers payeurs des gages, des officiers de la Cour, trois contrôleurs desdits payeurs, trois commissaires receveurs des saisies réelles, trente procureurs postulants, un beuvetier garde des meubles et un concierge garde des prisons.

La Cour des Aides avait aussi sa chancellerie comprenant un conseiller *garde-scel* pris parmi les conseillers de la Cour, deux conseillers audenciers notaire et secrétaires, deux conseillers contrôleurs, deux conseillers référendaires, un commis receveur des émoluments du sceau, un chauffe-cire et deux huissiers audenciers.

Soit un total de 29 magistrats et de 75 officiers ou employés. Ce nombre s'accrut même dans la suite.

Le premier président portait la robe de velours noir, et les présidents, conseillers, procureur général, avocats généraux, greffiers civil et criminel et le secrétaire de la Cour, avaient droit de revêtir la robe rouge.

Voici les traitements fixés par l'édit :

Le premier président recevait 3000 livres ; les présidents, 2000 ; les conseillers, 1000 ; le procureur général, 2000 ; les avocats-généraux 1100 ; les substituts, 150 ; les notaires et secrétaires, 250 ; le greffier civil, 300 ; le greffier criminel, 150 ; le contrôleur des greffes, 150 ; le premier huissier, 90 ; les autres huissiers, 20 ; les receveurs des consignations, 100 ; les contrôleurs des consignations, 33 livres six sols huit deniers ; les payeurs des gages des officiers, receveurs des épices et amendes, 100 ; les contrôleurs desdits payeurs, 33 livres six sols huit deniers ; le commissaire receveur des saisies réelles, 50 ; le beuvetier, 50 ; le concierge 50.

Le conseiller *garde-scel* touchait un supplément de gages de 200 livres ; les conseillers audenciers notaires et secrétaires en avaient 200 ; les conseillers contrôleurs, 200 ; les conseillers référendaires, 100 ; le commis receveur des émoluments du sceau, 300 ; le chauffe-cire, 100.

Quant aux deux huissiers audenciers de la chancellerie, ils ne recevaient que 10 livres, mais ils avaient le pouvoir « d'exploiter par tout le royaume. »

(1) Extrait de l'Annuaire du Lot 1883.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** Sommaire de la 532<sup>e</sup> livraison (10 février 1883). TEXTE : Les millions de la tante Zézé, par J. Girardin. — L'Éden des canards par M<sup>me</sup> Gustave Demoulin. — La fierté de Saint-Roman, par M<sup>me</sup> de Vitt née Guizot. — Bois artificiel fabriqué avec de la paille agglomérée. — Le grillon et sa tribu, par M<sup>me</sup> Barbé. — Dessins : Tofani, Zier, Mesnel. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**LE TOUR DU MONDE.** Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1153<sup>e</sup> livraison (10 février 1883). — Voyage de la Vega autour de l'Asie et de l'Europe, par A. E. Nordenskiöld — 1878-1880. — Texte et dessins inédits. — Quatorze gravures de Th. Weber et Tofani. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE,** Journal Universel d'Électricité. — Sommaire du numéro du 10 février 1883. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Les expériences de Marcel Deprez au chemin de fer du Nord; Cornelius Hertz. — Des systèmes proposés pour empêcher les effets nuisibles des actions inductrices; Th. du Moncel. — Les mines de cuivre de Rio Tinto éclairées à la lumière électrique; O. Kern. Notes sur la construction et l'établissement des turbines (5<sup>e</sup> article); G. Richard. — Une nouvelle expérience sur l'électrolyse; professeur E. Semmola. — La lumière électrique au Prado; C.-C. Soulages. — Sonnerie d'essais galvanométrique; Eug Sarfari; Aug. Guarout. — Sur les unités mécaniques et électriques; Vaschy. — Sur les rendements relatifs des lampes à incandescence (2<sup>e</sup> article); Van der Ven. — Revue des travaux récents en électricité: Théorie du magnétisme basée sur les

recherches du professeur Hughes. — Méthodes pour la détermination de l'ohm, par M. Brillouin. — Caractéristique de la machine Pacinotti Méritens. — Résumé des brevets d'invention; D<sup>r</sup> Camille Grollet. — Faits divers.

**LA NATURE,** sommaire, du 13 février 1883. — Une plante roulante dans la vallée du Kansas (États-Unis); D<sup>r</sup> Z. — La distribution de l'électricité en Angleterre; E. Hospitalier. — Correspondance: Les moulins de marée. — Le viaduc de Kinzua. — L'agriculture en Californie. Chimie industrielle: Nouveau mode de production de l'aluminium. — Préservation du fer contre la rouille; O. Hock. — Les spectacles scientifiques. — Les spectres vivants; G. Kerlus. — Emaillage de la fonte. Nécrologie. — Le sciage de l'acier au moyen du sable. — Le port de La Rochelle et le bassin de la Palice; L. B. — Un nouveau légume: Mairresse. — Chronique. Académie des sciences, séance du 5 février 1883; S. Meunier. — Fourneau à pétrole. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Bureau 49 avenue de l'Opéra, à Paris.

Poses de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIEN DENTAIRES, A PARIS  
 Lauréat de l'Académie Nationale  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
 Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1<sup>er</sup> au 8.  
 Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS**  
**REVALESCIÈRE**  
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynangas (Haute-Vienne).  
 N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.  
 Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 16; 3 kil., 16 fr.; 4 kil., 20 fr.; 5 kil., 24 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Le FER BRAVAIS, n'occasionne ni constipation ni troubles digestifs; il produit tous les bons effets que nous sommes habitués à reconnaître au FER mieux que toutes autres formes sous lesquelles les médecins l'ont administré pendant de longues années.

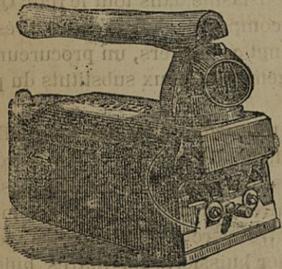
**Nouvelle Encre.** J. GARDOT  
 n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.  
 MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

**L'EAU de SUEZ** Vaccine de la Bouche Supprime INSTANTANÉMENT et pr TOUJOURS les **MAUX de DENTS** et, par conséquent, l'Extraction & l'Aurification. S'adresser à M. SUEZ, 10, rue Ampère, PARIS.

**L'ALCOOLAT DE SUEZ** SUPPRIME IMMÉDIATEMENT LES DOULEURS RHUMATISMALES

BROCHURE EXPLICATIVE franco sur demande. Pharm. BÉRAL, 14, rue de la Paix, Paris. BROCHURE EXPLICATIVE franco sur demande.

**SE TROUVE A CAHORS, dans toutes les meilleures maisons de parfumerie.**



**NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :  
**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**  
 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.



**MACHINES A COUDRE De la Maison BARIQUAND et Fils**

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)  
 Ces Machines, se recommandant par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.  
 Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.

EAU MINÉRALE NATURELLE

**VICHY**

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foye et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire : PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.



**POMMADE BERTINOT**

Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pieds, durillons et ceils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt, Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
 par l'emploi de  
**L'ÉLIXIR DENTIFRICE**  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
 de LABRAYE de SOULAC (Gironde)  
 DON MAGUELONNE FLEUR  
 24 Médailles d'Or. Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses  
 EN VENTE 1873 par M. BERTINOT  
 à Paris, 18, rue de la Harpe, au n° 15, 1<sup>er</sup> étage, au Palais National  
 Agent général: **SEGUN**, 2, Bouches-du-Rhône  
 Se trouve à Cahors, chez M. BREL, coin boulevard Nord

**A VENDRE**

**UNE VIGNE**

Sise à Roquebillères, adossée à la propriété de M. Pinochet, d'une contenance de 1 hectare 50 ares, avec Maison, Grange, Marquise, Fontaine. S'adresser à M. CHABAUD, perrenquier, place de la Halle.

**EAU DE ZENOBIE**  
 20 Ans de Succès  
 ultra  
 LA COULEUR DES CHEVEUX  
 POUR RÉTABLIR  
 non  
 SEULE PARFAITE  
 Pour rétablir la couleur des cheveux, il faut une lotion bienfaisante qui agit doucement et qui ne colore pas. L'EAU DE ZENOBIE est le seul remède qui rétablit la couleur naturelle des cheveux sans les abîmer. Elle est recommandée par les médecins et les pharmaciens. Se trouve à Cahors, chez BREL, parfumeur boulevard Nord; Dides aîné, boulevard Sud.

**CATALOGUE DE PLANTS AMÉRICAINS**

Cultivés à Lamadeleine, près Cahors



DIPLOME de l'Académie Nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale.

Adresser les demandes : à M. BRU, prop<sup>re</sup>, à Lamadeleine, ou à M. LACASSAGNE, Hôtel du Palais-National, à Cahors (Lot).

**CÉPAGES RECOMMANDÉS**

Producteurs directs

	BOUTURES le 100		RACINES le 100	
	2 <sup>e</sup> Choix	1 <sup>er</sup> Choix	2 <sup>e</sup> Choix	1 <sup>er</sup> Choix
Jacquez.....	5 <sup>fr</sup>	7 <sup>fr</sup>	25 <sup>fr</sup>	30 <sup>fr</sup>
Herbemont.....	5	7	25	30
Cunningham.....	4	6	12	19
York's-Madeira.....	6	8	20	25

**PORTE-GREFFE**

Riparia, petit bois.....	5 <sup>fr</sup>	8 <sup>fr</sup>	15 <sup>fr</sup>	18 <sup>fr</sup>
Riparia, gros bois.....	»	10	»	20
Solonis.....	5	8	18	20

Nota. — Mes Cépages sont jolis et bien aoûtés. Les boutures ont de 45 à 50 centimètres de long. — Je garantis l'authenticité de mes Cépages. Les personnes qui désireront le Catalogue explicatif sur les qualités des divers Cépages, peuvent le demander à M. BRU, ou à M. LACASSAGNE.

**VIGNES AMÉRICAINES**

Provenance franc de pied Américain.

**MASSOU**

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racinés.	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	13 »	Herbemont, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	10 »	Cunningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables du 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures.		Greffes sur Racines.	
Riparia, le cent, 22 f. »	35 f. »	Viala, le cent, 22 f. »	30 f. »
Solonis, — 22 »	30 »	Herbemont, — 25 f. »	

Par quantités de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas de dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au Dock, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**  
 CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.